

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 5 septembre 2014

L'an deux mille quatorze et le cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MEAILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la Présidence de Madame PONS-BERTAINA Viviane, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs les conseillers municipaux en exercice.

Monsieur Guy EYFFRED a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

1/ rapport eau/assainissement 2014.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix de l'eau et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ledit rapport.

2/ subventions aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 2000 € (deux mille euros) à l'association « les amis de Méailles », qui organise la fête patronale de la St Jacques. Les crédits nécessaires ont été prévus au budget de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 300 € (trois cents euros) à l'association CRESPE de Vence, qui organise gratuitement en 2014 une sortie à la grotte de Méailles. Les crédits nécessaires ont été prévus au budget.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'association « l'eau à la rue » a présenté gratuitement sur la Commune une pièce de théâtre et propose de lui verser une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 200 € (deux cents euros) à l'association « l'eau à la rue ». Les crédits nécessaires ont été prévus au budget.

3/ compétences CCTDL.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a pris les arrêtés d'opposition au transfert automatique des pouvoirs de police liés à la compétence assainissement collectif et à la compétence collecte des déchets ménagers du Maire à la Communauté de Communes.

4/ agrandissement du cimetière – avenant.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du marché de l'agrandissement du cimetière, les quantités de maçonnerie prévues au prix n° 60 (élévation de murs en pierre) sont insuffisantes car le mur de soutènement du talus doit être plus élevé pour soutenir la terre. Un avenant est nécessaire pour cette prestation dont les pièces sont présentées au Conseil Municipal : augmentation de surface du mur rémunéré au prix n° 60 : + 35 m² à 300 € le m² = 10 500 € HT.

Pour cette raison également, il est nécessaire de prolonger la durée des travaux, le délai d'exécution du marché passant ainsi à 12 mois à la notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant pour un montant HT de 10 500 € et pour l'augmentation de la durée des travaux. Le montant total du marché est ainsi porté à 86 700 € HT et le délai d'exécution du marché à 12 mois.

5/ emprunt de 10 000 € au Conseil Général.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de demander une avance remboursable sans intérêts de 10 000 € sur 10 ans au Conseil Général afin de réaliser l'aménagement du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à demander une avance remboursable sans intérêts de 10 000 € sur 10 ans au Conseil Général et à signer tous les documents nécessaires.

6/ renégociation prêt du Crédit Agricole.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle a sollicité la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pour une proposition de réaménagement de sa dette dans cet établissement. Les emprunts susceptibles de faire l'objet d'une renégociation sont les suivants :

- Emprunt n° 00600665608 du 06/06/2012 d'un montant initial de 450 000 €, au taux de 5.85 %

Le Crédit Agricole se déclare favorable à un réaménagement des concours induisant une diminution des taux d'intérêts dans le cadre des contrats initiaux et a communiqué la proposition suivante :

- Date d'effet : 03/10/2014

- Capital restant dû du prêt à réaménager : 436 664 .19 €

Nouveau concours :

- Capital réaménagé : 436 664.19 €
- Durée du nouveau prêt : 332 mois
- Taux : CAP 0% + marge + Euribor 3 mois instantané
- Coût du CAP + marge : 3.703 %
- Périodicité de remboursement du crédit : trimestrielle
- Type d'échéances : variables
- Date de dernière échéance : 05/06/2042
- Montant des frais de réaménagement (à régler avant le 03/10/2014) : 20 000 €
- Montant des frais de dossier (à régler avant le 03/10/2014) : 250 €
- Montant des frais intercalaires dus au 03/10/2014 : 1964.99 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

considérant que le gain sur l'échéance trimestrielle est de 1 521.70 € et que le gain sur le coût global (frais de réaménagement et de dossier déduits) est de 154 413.76 € :

- **Décide de réaménager le prêt** après du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,
- **Mandate** Madame le Maire pour réaliser cette opération de réaménagement pour l'emprunt précité et de faire le nécessaire auprès de l'établissement de crédit.

Approuvé à l'unanimité.

7/ périmètre de protection – choix du cabinet foncier.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la procédure de régularisation des ressources communales en eau, pour laquelle le bureau d'études H2EA a été missionné, est en cours. Sur la base des documents établis, l'hydrogéologue agréé en hygiène publique a effectué une visite des ressources et il a établi son rapport qui propose les différents périmètres de protection avec les servitudes afférentes.

Avant le lancement de l'enquête publique pour la mise en place de ces périmètres, il convient d'identifier précisément l'ensemble des propriétaires concerné par la réalisation d'une enquête parcellaire. Cette prestation, qui porte sur un grand nombre de parcelles (supérieur à 150), doit être réalisée par un bureau d'études spécialisé. Une lettre de consultation détaillée a donc été envoyée auprès de deux sociétés qui ont transmis les offres suivantes :

- Société SEGC Foncier : 16 600 € HT
- Société A.S'EAU : 8 500 € HT

Madame le Maire propose de retenir la société qui a fait la meilleure offre économique, à savoir la société A.S'EAU pour un montant de 8 500 € HT.

Madame le Maire rappelle que cette opération fait l'objet d'une subvention du Département de 6 400 € HT et qu'une subvention complémentaire de l'Agence de l'Eau de 14 500 € HT sera également attribuée à l'ouverture de l'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la société A.S'EAU pour un montant de 8 500 € HT, autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires et dit que les crédits seront prévus au budget.

Dans un premier temps, la Commune décide de retenir seulement 4950 € HT de prestations pour l'établissement des états parcellaires.

8/ DM virement de crédits.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DEPENSES
61522	Entretien bâtiments		-96.00
7391178	Autres restitut ^o dégrèvt contrib. direct		96.00
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		RECETTES	DEPENSES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

9/ sénatoriales.

Information sur la journée de vote du 28 septembre 2014.

10/ commission communale des impôts.

Réunion du jeudi 16 octobre 2014 à 9 heures en Mairie.

Convocation des membres suivants : BONNET Jean Charles, DESIR Jean, EYFFRED Guy, LESCUT Carol, SANCHINI Nadine, LAUTARD Yvan, MASSE Franck, PASCAL Bernard.

11/ ramassage scolaire.

7 enfants de la Commune en bénéficient.

12/ déchets verts.

Brûlage à prévoir après information à Mr Michel VIGLINO.

13/ identification des rues.

Programmation d'une réunion spécifique à ce thème le vendredi 17/10/2014 à 20 heures

14/ fête de fin d'année.

La fête de Noël se déroulera le samedi 13 décembre 2014.

Les vœux se dérouleront le samedi 24 janvier 2015.

Nous célébreront également ce jour les 100 ans d'une administrée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures.